

ORTHOPÉDAGOGUE - ÉQUIPE-CONSEIL AU SECONDAIRE
POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN (35 HEURES/SEMAINE)
CONCOURS P-14-15-04

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthopédagogue comporte plus spécifiquement d'une part, le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que l'identification de leurs besoins et de leurs capacités, d'autre part, la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habiletés cognitives ou des compétences; ainsi qu'un rôle conseil et de soutien auprès des enseignantes et enseignants et des autres intervenantes et intervenants scolaires et des parents. De façon plus particulière, l'orthopédagogue dispense un service de soutien aux enseignantes et enseignants et aux intervenantes et intervenants des écoles concernées.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

En plus des attributions caractéristiques figurant au plan de classification du personnel professionnel qui peut être consulté au www.cpn.gouv.qc.ca/cpnf > Plans de classification > Personnel professionnel, l'orthopédagogue faisant partie de l'équipe-conseil au secondaire collaborera avec une ou un orthophoniste à :

- proposer les modalités d'évaluation permettant de confirmer ou d'infirmer la présence d'un trouble d'apprentissage;
- guider le processus d'évaluation et de conclusion auprès des intervenants de l'école;
- travailler en étroite collaboration avec la ou le psychologue de l'école et les autres intervenants;
- offrir de l'accompagnement et du soutien aux intervenants scolaires, aux enseignants et aux enseignants ressources pour l'élaboration et l'application du plan d'intervention;
- travailler en concertation avec les conseillers pédagogiques afin de s'assurer de l'arrimage des plans de formation;
- intervenir auprès des élèves lorsqu'il n'y a pas d'orthopédagogue affecté(e) à l'école et les soutenir directement, selon le besoin, pour assurer des interventions de nature compensatoire et la mise en place de mesures d'adaptation.

QUALIFICATION REQUISE

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en orthopédagogie ou en adaptation scolaire.

CONDITIONS D'EMPLOI : régies par la convention collective du personnel professionnel (CSQ)

TRAITEMENT ANNUEL : de 41 135 \$ à 75 729 \$

CANDIDATURE

Nous invitons les personnes intéressées à faire parvenir une lettre de motivation et leur curriculum vitae **au plus tard le 10 octobre 2014 à 16 h 30** en indiquant le numéro de concours **P-14-15-04**, à l'attention de :

Madame Emilie St-Amand, agente d'administration
Commission scolaire Marie-Victorin
Service des ressources humaines
13, rue Saint-Laurent Est
Longueuil (Québec) J4H 4B7

Télécopieur : 450 670-9604

Courriel : cvprofessionnel@csmv.qc.ca

N.B. Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse.